

Demande de don ou commandite

Les organisations qui souhaitent un partenariat, un don ou une commandite doivent compléter le formulaire en ligne et joindre tout document relatif à leur demande.

Critères

L'organisation doit répondre aux critères suivants :

- Être respectée, bien connue et responsable sur le plan fiscal et offrir d'importants services aux communautés où œuvre Cogeco. Une préférence sera accordée aux organisations qui œuvrent dans l'un des secteurs de financement qu'a choisi de cibler Cogeco.
- Être apolitique et non sectaire et respecter toutes les exigences légales et réglementaires, y compris le Code d'éthique de Cogeco et les codes en matière de droits de l'homme, de santé et sécurité et d'environnement.
- Être bien alignée avec Cogeco et ses valeurs de respect, de confiance, de travail d'équipe, d'innovation et de dévouement envers les clients.
- Dans le cas de l'octroi d'une commandite, fournir une reconnaissance et une visibilité qui reflètent adéquatement le degré d'engagement offert à Cogeco. Ce critère peut s'appliquer également à certains dons.

Dans les cas où Cogeco s'engage à effectuer une contribution majeure sur plusieurs années auprès d'une organisation particulière, notre politique est de respecter cet engagement et de refuser toutes autres demandes provenant de cette même organisation, et ce, pour la durée de l'engagement.

Exclusions

- Les institutions ou groupes commerciaux, politiques et religieux.
- Les demandes pour parrainer un individu (bourses, événements sportifs, aide à la personne et autres).
- Les études de faisabilité.
- Les voyages personnels et les excursions.

Revue et processus décisionnel

De 30 à 45 jours sont requis pour l'examen des demandes. Les demandes de don et de commandite sont examinées sur une base mensuelle.

Cogeco ne peut garantir qu'elle acceptera la demande de don ou de commandite de toutes les organisations admissibles et se réserve le droit d'approuver les partenariats, les dons et commandites à son entière discrétion.

De plus, Cogeco ne garantit pas le renouvellement d'un engagement. Par conséquent, les partenariats, les dons et les commandites ne sont pas renouvelés automatiquement. Un nouvel examen est nécessaire lorsqu'une demande de renouvellement est présentée.

À tout moment pendant le processus d'examen, Cogeco peut demander de l'information additionnelle qu'elle juge nécessaire pour compléter la demande et faire ses analyses.

En raison du nombre élevé de demandes, il est possible que seuls les demandeurs dont la demande est acceptée soient contactés. Néanmoins, nous essayons autant que faire se peut, de rendre une décision à toutes les organisations. Celles-ci recevront une réponse écrite (courriel) dans un délai raisonnable (environ quatre à huit semaines).

Les organisations qui reçoivent un don ou une commandite de Cogeco devront fournir un rapport sur l'événement et la visibilité dont a profité Cogeco grâce à ce dernier.

Nous vous remercions de l'estime et de la confiance que vous accordez à Cogeco.